



Faute de grives...

La psychiatrie française est en crise. Des faits divers récents ont ramené à la surface de l'écume médiatique cet état de fait profondément et durablement installé en France. Il y a de moins en moins de psychiatres, et du coup, le Ministre de la Santé évoque lui même l'idée qu'il va sans doute falloir avoir recours à des psychologues. Chance pour la profession ? Sans aucun doute, si elle ose y croire et si elle sait la gérer. La déclaration du Ministre (par ailleurs médecin) est à la fois le constat d'un changement et, en soi, un changement du rapport de force. La question du rapport au médecin et de la paramédicalisation, que combattent les psychologues, s'en trouvent aussi changées : pour qu'il y ait du paramédical, peut-être faut-il qu'il y ait du médical. Plus globalement, c'est tout le paysage de la santé mentale qui va se trouver bouleversé : le pouvoir médical, c'est aussi le pouvoir d'une institution dans laquelle les médecins sont le plus souvent bien plus insérés que les psychologues, avec tous les inconvénients que ne manquent pas de signaler ces derniers, mais avec les avantages aussi.

La question posée est donc double : que va-t-on nous proposer ? et que voulons nous ? Du côté des propositions, il n'est pas certain, c'est le moins qu'on puisse dire, que dans l'immédiat le Ministre envisage un changement de la place du psychologue dans l'institution. Il est plus probable que la réflexion du ministère s'arrête au changement de l'acteur : ce qui était fait par des

psychiatres sera(it) fait par des psychologues. Malgré une situation de l'emploi catastrophique dans ce secteur, ce n'est pas la bonne manière d'aborder la question de la place du psychologue, et il est urgent que la profession réfléchisse à ce qu'elle veut du point de vue de l'inscription institutionnelle du psychologue dans ce nouveau paysage. Soit nous prônons que le psychologue, au nom de la préservation de son indépendance, reste un intervenant à implication et responsabilités limitées, soit nous souhaitons qu'il soit, plus que maintenant un acteur important du système. Dans un certain nombre de pays européens, le psychologue est beaucoup plus partie prenante de l'institution où il peut faire une carrière et acquérir des responsabilités importantes. Il le paie de formes d'engagement institutionnel qui ne sont pas dans notre culture.

Décidément, après le fameux amendement Accoyer et ses suites, le secteur de la psychopathologie nous bouscule, nous interroge, nous interpelle même dans la définition du rôle social et professionnel du psychologue, et si même le Ministre s'y met, la profession devra bien relever le défi. Source potentielle de déchirements... certainement, mais d'évolutions positives de la profession, nous voulons y croire. Condition en tous cas rendant un peu plus nécessaire l'unité. En cette période de vœux, c'est celui que fait le Bureau Fédéral à tous les psychologues de France.

Roger Lécuyer

JANVIER 2005

SOMMAIRE

Faute de grives	p1
Informations régions	p2
Avis aux parisiens et aux Autres	p3
Où en est €psy?	p4,5
Prochain CAF, rectificatif CR congrès	p5
Visite du site FFPP	p6
Journée Haute Normandie, info PDM	p7,8

FFPP

92 rue du dessous des berges
75013 PARIS
Tel: 01 43 47 20 75
permanence téléphonique le mardi
après-midi

Fax: 08 71 74 81 01

www.ffpp.net
siege@ffpp.net

Directeur de la publication:

Roger LECUYER

Vice-présidente

chargée de la publication:

Brigitte GUINOT

Comité de rédaction:

Christian BALLOUARD,
Jean-Pierre CHARTIER,
Marie-Christine GELY-NARGEOT,
Aline MORIZE-RIELLAND,
Marie-jeanne ROBINEAU,
Bruno VIVICORSI

N° ISSN ————— 1763-4113

N° CPPAP ————— en cours

BRÈVES

- ▶ Le rendez-vous au Ministère de la Santé avec F. Brunelle a été annulé la veille au soir...et reporté à une date ultérieure pour cause de ré union imprévue du cabinet ministériel
- ▶ Nomenclature des tests: rendez-vous est pris avec Mme le docteur Albaret à la CNAMTS pour le Vendredi 28 janvier à 11h.
- ▶ Un projet de modification quant à la place des psychologues dans les CCPPRB (le psychologue est « remplacé » par un psychothérapeute) déclenche une série de contestations et notamment celle de la FFPP

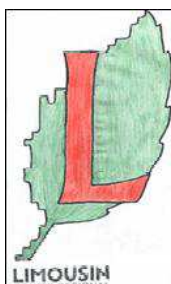
Se regrouper.....

Pour mieux se faire entendre.....

L'Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique (ANPEC) qui a activement participé à la construction de la FFPP vient de la rejoindre officiellement

LE LIMOUSIN

Vendredi 14 janvier, la coordination régionale du Limousin s'est retrouvée afin de poursuivre la structuration de la Fédération.



Plusieurs points ont été abordés lors de cette rencontre avec comme fil rouge, la préoccupation de mettre en évidence les questionnements des psychologues de notre région.

Chacun est conscient de la nécessité d'ouverture de la fédération au plus grand nombre, et nous réfléchissons aux moyens de fédérer ces volontés.

Un nouveau rendez vous est programmé pour le 4 mars 2005 à 20h à la maison du peuple, 24 rue Claude Michel à Limoges.
Renseignements:
bureau-limousin@ffpp.net

INFORMATIONS

La DASS du Limousin attaque en justice une personne qui s'est présentée dans ses services comme étant psychologue, pour figurer sur la liste ADELI, munies de faux diplômes (licence, maîtrise, DESS)

A suivre....

Nous sommes toujours en attente du rendu de verdict du tribunal de Draguignan à propos d'une affaire similaire à celle du Limousin et où la FFPP s'était portée partie civile. Nombre d'enfants avaient été déscolarisés suite à l'action de cette personne avec des conséquences désastreuses pour eux et leurs familles

LES ENTRETIENS DE LA PSYCHOLOGIE

les 14, 15, 16 septembre 2006.....

Tous les renseignements seront consultables prochainement sur le site de la FFPP

Se regrouper.....

Pour mieux se faire entendre

L'Association des Psychologues du Limousin a choisi de rejoindre la FFPP. Ses statuts sont conformes à ceux de la FFPP, et le CAF du 13/11/2004 a ainsi pu rendre un avis favorable à son adhésion, qui confirme ainsi la volonté de cohésion de la profession. La coordination régionale du Limousin jusque là composée de psychologues membres du SNP et de membres individuels peut ainsi s'élargir en se diversifiant.



Avis aux parisiens

Un mouvement unitaire des psychologues existe donc maintenant en France depuis janvier 2003. Il a mis en route un certain nombre d'actions et ouvert des chantiers de travail, mais réclame la diversité de problématiques locales. En effet, c'est au niveau des régions que la FFPP va se développer en répondant à la demande des psychologues sur le terrain. Il est nécessaire pour cela de tenir compte des spécificités de chacune des régions. Elles sont toutes uniques, et la Région Île-de-France où vous exercez, encore plus que les autres, comme les autres.

Vous pouvez jouer un rôle moteur dans la
CRÉATION de la COORDINATION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE
et ce très vite, car nous vous invitons à venir en parler et la soutenir,
que vous ayez des projets, des idées ou des besoins :

Vendredi 11 février 2005
18h - 20h

Ecole des Psychologues praticiens
23 rue du Montparnasse 75006 Paris

M° Montparnasse, Notre-Dame des Champs bus 58, 82, 91

- Présentation de la FFPP par son Président, Roger Lécuyer
- Une coordination régionale FFPP, pourquoi faire ? Christian Ballouard
- Débat : **Acteurs de la profession et de la discipline, comment oeuvrer ensemble en Île-de-France ?** modérateur, Jean-Pierre Chartier

Nous comptons évidemment tout particulièrement sur la présence des membres parisiens FFPP, adhérents individuels et adhérents d'une organisation-membre FFPP, à savoir Association du DESS de Neuropsychologie de Paris V (ADEN), Association de l'Ecole des Psychologues Praticiens (AEPP), Association des Enseignants de Psychologie des Universités (AEPU), Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique (ANPEC), Collège des Psychologues Cliniciens spécialisés en Neuropsychologie (CPCN), COmmunication Ressources Humaines Organisation Management (CORHOM), Syndicat National des Psychologues (SNP), Syndicat des Psychologues de la Police Nationale (SPPN).

...ET AUX AUTRES



Neuf coordinations régionales sont actuellement constituées au sein de la FFPP, vous pouvez les joindre par courriel et les rejoindre par adhésion aux adresses suivantes : aquitaine@ffpp.net, bassenormandie@ffpp.net, limousin@ffpp.net, guadeloupe@ffpp.net, hautenormandie@ffpp.net, languedocroussillon@ffpp.net, midipyrenees@ffpp.net, paca@ffpp.net, rhonealpes@ffpp.net,

Vous habitez une autre région, vous souhaitez connaître les organisations qui vous entourent ou comment les réunir, n'hésitez jamais à joindre christianballouard@hotmail.com

Pensez à informer vos collègues...



OÙ EN EST €PSY?

Le projet *Europsy* s'inscrit dans la perspective de la directive européenne sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Celle-ci a maintenant franchi trois étapes : élaborée par la commission, elle a été approuvée par le parlement en mars, puis par le conseil en mai. Apparemment, les travaux dans les instances de l'union sont actuellement retardés par le renouvellement récent du parlement et de la commission et il sera sans doute nécessaire que le texte passe de nouveau devant le parlement et le conseil. La publication au journal officiel de l'UE serait prévue pour mi 2005. A compter de cette date, les pays membres ont deux ans pour mettre en œuvre cette directive.

La directive (82 pages dans la version PDF) comporte un grand nombre d'articles spécifiques aux 7 professions déjà réglementées au niveau européen et instaure un régime général qui prévoit des compensations possibles d'un état à l'autre si les formations n'ont pas la même durée. L'article 15 est celui qui intéresse les psychologues, puisque dans la perspective du diplôme *Europsy*, des compensations ne seraient pas nécessaires :

« Article 15

Dispense de mesures de compensation sur la base de plates-formes communes

1. Aux fins du présent article, on entend par "plate-formes communes" un ensemble de critères de qualifications professionnelles aptes à combler les différences substantielles qui ont été constatées entre les exigences de formation dans les différents États membres pour une profession déterminée. Ces différences substantielles sont repérées par le biais d'une comparaison des durées et des contenus des formations dans au moins deux tiers des États membres, y compris dans l'ensemble des États membres qui réglementent ladite profession.

Les différences dans les contenus de formation peuvent découler de différences substantielles dans la portée des activités professionnelles.

2. Les plates-formes communes définies au paragraphe 1 peuvent être présentées à la Commission par des États membres ou par des associations professionnelles représentatives au niveau national et européen. Si la Commission, après consultation des États membres, estime qu'un projet de plate-forme commune facilite la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, elle peut présenter un projet de mesures en vue de leur adoption conformément à la procédure visée à l'article 54, paragraphe 2.

3. Lorsque les qualifications professionnelles du demandeur répondent aux critères fixés dans la mesure adoptée conformément au paragraphe 2, l'État membre d'accueil renonce à l'application de mesures de compensation au titre de l'article 14.

4. Les paragraphes 1 à 3 n'affectent pas la compétence des États membres pour déterminer les qualifications professionnelles requises pour l'exercice des professions sur leur territoire ainsi que le contenu et l'organisation de leurs systèmes d'enseignement et de formation professionnelle.

5. Si un État membre considère que les critères fixés dans une mesure adoptée conformément au paragraphe 2 n'offrent plus les garanties adéquates quant aux qualifications professionnelles, il en fait part à la Commission qui, le cas échéant, présente un projet de mesures selon la procédure visée à l'article 54, paragraphe 2.

6. Trois ans après la date visée à l'article 58, la Commis-

sion présente au Parlement européen et au Conseil un rapport sur la mise en œuvre du présent article et, le cas échéant, des propositions appropriées en vue de le modifier. »

Cet article prévoit donc très clairement le cas du projet *Europsy*, et si il laisse aux pays membres la possibilité de surenchérir par rapport à une plate-forme commune en demandant des mesures compensatoires supplémentaires, il ne laisse pas la possibilité inverse de maintien d'un niveau de qualification inférieur à celui de la plate forme commune. Le projet *Europsy* apparaît en effet comme un cas typique de plate-forme commune.

La dernière réunion des membres du projet s'est tenue du 17 au 19 septembre à Cambridge. La consultation organisée l'an dernier dans tous les pays ou l'EFPA a une organisation membre a donné des résultats dans l'ensemble très positifs. Les préoccupations les plus immédiates et le climat en France n'ont malheureusement pas permis que cette consultation aboutisse. La période de tension entre la conception « nordique » et la conception « non nordique » du projet *Europsy* semble dépassée et le projet a de nouveau été affiné. Les difficultés actuelles surgissent essentiellement des problèmes de langue : chacun réfléchit à une traduction potentielle à partir de l'anglais et ce qui sonne bien dans une langue peut choquer dans une autre. Par exemple, « psy » en polonais désigne une appellation péjorative du chien, et « *Europsy* » en Polonais devient donc Eurocleps » !

Mais le groupe de travail s'est surtout posé la question de la période intermédiaire : entre la remise du projet à l'UE (printemps 2005) et l'application de la directive (aux environs de 2007). Le groupe a décidé de proposer à l'Union Européenne et à l'EFPA une application à titre expérimental dans quelques pays. Les pays pressentis sont la Finlande, le Royaume Uni, l'Espagne, et la Hongrie (un pays nordique, qui est aussi celui du président de l'EFPA, le pays leader dans le projet, un pays méditerranéen, un pays nouvel adhérent à l'UE). Cette application pourrait démarrer courant 2005. Les conclusions qui pourront être tirées de ces expériences très diverses seront très instructives pour une application dans les autres pays et donc la France.

En attendant, nous espérons pouvoir obtenir une traduction complète du texte anglais dans le courant 2005. La version 2.10, qui est la dernière version provisoire, est disponible. Ses grandes caractéristiques sont les suivantes :

- 1 Formation universitaire en 5 ans
- 2 Un an de pratique professionnelle supervisée
- 3 création d'un registre européen des psychologues sur lequel sont inscrits les titulaires du diplôme *Europsy*.
- 4 Engagement à suivre le code de déontologie national et le méta-code européen
- 5 Validité 7 ans (demande de renouvellement au bout de 6)
- 6 Minimum de pratique professionnelle dans cette période (400 h /an pendant au moins 4 ans sur les 6 écoulés au moment de la demande)
- 7 Minimum de formation continue dans cette période (80 h /an dont 40 démontrables : colloques, séminaires, formations labellisées, supervision de stages, publications...)
- 8 Possibilité de pratiquer dans tous les pays de l'Union Européenne et les pays qui acceptent le diplôme

9 Mise en place d'un comité décisionnel européen désigné par l'EFPA et chargé de coordonner les comités nationaux, de mettre en place les critères d'évaluation des cursus de formation

10 Mise en place de comités nationaux désignés par l'organisation membre de l'EFPA et chargés de faire la liste des cursus de formation accrédités en fonction des critères européens, de fournir les informations sur les conditions d'obtention du label *Europsy*, de décider qui l'obtient.

11 Procédure d'appel en cas de refus (à l'organisation nationale, puis au comité européen).

12 Close du grand-père prévue pour les psychologues reconnus par la législation actuelle de leur pays.

Europsy : C'est demain.

Il faudrait songer à nous y préparer.

Roger Lécuyer, membre français du groupe *Europsy*

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FÉDÉRALE DU 29/01/05

1. Rapport sur l'activité du BF
2. Élection du 9^{ème} membre du Bureau Fédéral (les organisations membres et régions sont appelées à chercher des candidats)
3. Trésorerie et budget prévisionnel
4. Livret FFPP
5. Publications : Fédérer + site web.
6. Point sur les régions
7. Code déontologie : quoi, quand
8. MEN : Place de la psychologie et des psychologues dans l'éducation
9. Ministère santé : création d'une commission de réflexion sur le statut et le rôle des psychologues du secteur
10. Sélection à l'entrée du master : bilan de ce qui est en cours et perspectives
11. Ajout au règlement intérieur
12. Projet d'accord avec le Bulletin de Psychologie
13. Relations avec les organisations non membres
14. Questions diverses

Tous les comptes rendus des CAF sont consultables sur le site ffpp.net

Congrès constitutif de la FFPP (suite...)

Nous avons diffusé dans le Fédérer n°2 le compte rendu « public » du Congrès Constitutif du 11 septembre 2004 sans y inclure les rectificatifs apportés par la secrétaire générale du SNP lors du CAF du 13 novembre 2004. Nous vous demandons de nous en excuser.

« *Rectifications demandées au PV du congrès FFPP* du 11/09/2004 demandés par la secrétaire générale du SNP.

Page 1 (...)documents ont été diffusés 3 jours avant le congrès (ordre du jour, convocations...)

Page 2 Michèle Clément demande « quelle est la composition des régions: (les adhérents des organisations nationales n'ayant pas le droit de vote au national selon l'article 14 des statuts provisoires) »

et non pas, mettre au débat la représentativité. Aucune réponse ne lui est apportée.

Page 3 La secrétaire générale du SNP souligne le refus de la poursuite des travaux de la commission statuts après le 30 janvier 2004, alors qu'à cette date, le SNP avait averti qu'il procédait à une consultation juridique sur la question.

Dans 2ème débat: composition des régions dans les instances de la FFPP.

Page 4 Le CAF, s'est prononcé: la Secrétaire générale demande quand et quel a été le résultat du vote: aucune réponse ne lui est apportée.

...et l'engagement n'a pas été tenu faute de clarté de ce qui est encore dû, malgré les courriers adressés par la trésorière SNP au trésorier FFPP, et faute du traitement égalitaire avec les associations qui n'ont pas soldé leur dette, elles non plus. »



Visite du Site *ffpp.net* au fil des différentes sections de la page d'accueil ...

« **Bienvenue sur le site de la FFPP** » votre premier contact avec le site : les objectifs de la FFPP vous sont annoncés (ou rappelés)

« **Les Entretiens de la Psychologie** » dates et lien vers le site spécifique des Entretiens

« **Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues (CNCDP)** » La principale commission de la FFPP -totalement indépendante dans son fonctionnement- publie ici l'ensemble des avis qu'elle a rendus depuis sa création et qu'elle alimente chaque année. Consultation en double accès : par index des avis publiés, ou index thématique »

« **Articles** »

Juste en dessous de l'encart CNCDP, une « fenêtre » à menu déroulant vous permet de sélectionner les rubriques et le nombre des articles parmi les plus récents que vous voulez voir afficher sous cette fenêtre : *communiqués&appels, FFPP, organisations membres, ou textes de référence.*

« **Connexion** » :

- 1 Vous êtes déjà inscrit sur le site ? vous avez donc un pseudo (signature de vos messages sur le site) et un mot de passe, c'est ici que vous pouvez vous identifier. L'intérêt ? l'inscription est nécessaire pour vous exprimer sur le site.
- 2 Vous avez perdu votre mot de passe ? cliquez, indiquez votre e-mail, cliquez sur « envoyer le mot de passe » : vous le recevrez directement par mail.
- 3 Vous n'êtes pas inscrit ? cliquer sur « inscrivez vous maintenant » et laissez-vous guider...Attention: la réponse automatique, générée par un logiciel, qui vous est faite: « pour devenir membre de la FFPP, merci de confirmer votre demande en cliquant sur le lien ci-dessous.. » ne concerne évidemment pas

l'adhésion à la FFPP mais simplement l'inscription sur le site pour pouvoir poster.

« **Menu principal** »

- 1 **Accueil**: permet à tout moment de revenir à la page d'accueil
- 2 **Contactez-nous**: formulaire pour contacter la FFPP
- 3 **Articles** :
 - o **Proposez un article**: ouvert aux inscrits sur le site. Proposez ici des textes ayant un intérêt général ou officiel comme une pétition, un communiqué, un texte de référence
 - o **Archives**: Ensemble des articles du site depuis janvier 2003, classés par mois
- 4 **Forum**: divers forums à votre disposition :
Échanges à destination des psychologues,
Échanges entre professionnels,
Forum emploi,
Échanges régionaux.
Cliquez sur le forum puis le sujet qui vous intéresse et cliquez sur *répondre* si vous souhaitez intervenir ou le cas échéant *proposer un nouveau sujet*.
- 5 **Liens Webs**: Liens vers des sites classés par catégorie
- 6 **Sondages**: Liste des Sondages en ligne accès aux *Résultats*
- 7 **Manchettes**: Liens vers des articles
- 8 **Téléchargements**: Documents proposés en téléchargement et classés par catégories.

Une question?

Une suggestion?

Un commentaire ?

siege@ffpp.net



JOURNÉE COORDINATION RÉGIONALE DE HAUTE-NORMANDIE

POURQUOI UNE FÉDÉRATION MAINTENANT ? QUELS EN SONT LES ENJEUX AU REGARD DE L'ACTUALITÉ ?

14 janvier 2005, Université de Rouen

Cette journée, organisée par Dominique Boimare (SNP Haute-Normandie), Pascal Le Maléfan (Université de Rouen, SNP), Alain Létuvé (SNP), Emmanuelle Mancel (SNP Haute-Normandie), Régine Scelles (Université de Rouen, AEPU) et Bruno Vivicorsi (Université de Rouen, vice-président FFPP, AEPU) rassembla environ 80 personnes, autour d'intervenants présentant des informations précises sur différents points nous concernant toutes et tous, informations permettant des échanges avec les participants à chaque fois.

Ce qui suit est un compte-rendu qui *résume* cette journée que nous estimons très réussie. Les conclusions de chaque point aboutirent à chaque fois aux possibilités d'actions à travers une fédération, en précisant les obstacles et les conditions des succès envisagés.

Après l'ouverture de la journée par le président de l'Université de Rouen, Jean-Luc Nahel, qui insista sur le fait qu'aujourd'hui, les voix entendues et prises en compte sont celles qui savent se rassembler pour avoir du poids, et après une présentation de la fédération et de ses objectifs exposée par Bruno Vivicorsi et Alain Létuvé, cinq questions furent abordées, estimées suffisamment importantes pour justifier un tel rassemblement au niveau national, mais aussi suffisamment concrètes pour être débattues et enrichies de façon plus locale.

1. Le code de déontologie : légalisation ? Ordre professionnel ?

Hubert Court (SNP) et Pascal Le Maléfan interrogèrent, à travers leurs exposés et la

discussion qui s'en suivit, la notion d'unité de la psychologie à travers le code, et firent quelques rappels et quelques propositions sur l'instance à mettre en place pour avoir un pouvoir juridique tout en respectant des contraintes ministérielles et des exercices différents.

2. Exercice de la psychothérapie, titre du psychothérapeute, loi du 9 août 2004

Alain Létuvé exposa l'historique de l'amendement Accoyer, en insistant sur les échecs et sur les réussites espérées dans l'avenir. Anne Aubert (Université de Rouen) souleva les difficultés de définir des notions comme psychopathologie clinique, soin, et la question délicate de la formation à la psychothérapie, en insistant sur l'importance d'un travail personnel. Pascal Le Maléfan interrogea alors une articulation nouvelle entre le champ du savoir universitaire et celui de la pratique pour une formation adaptée.

3. Modification de la formation des psychologues

Dominique Boimare souhaita attirer l'attention sur certains diplômes symptomatiques, sur certaines annonces dans lesquelles sont explicitement demandées des exigences sur la formation qui ne tiennent pas compte du titre, sur des groupes de travail qui se mettent en place pour définir la formation et l'exercice sans y convier les intéressés... Régine Scelles insista quant à elle sur le LMD fait trop rapidement et de façon dispersée, ce qui crée des obstacles à une meilleure lisibilité, et évoque la nécessité pressante de travailler de concert avec les professionnels (comme dans la mise en place de cette journée).

4. **Place et statut du psychologue dans l'Education Nationale**

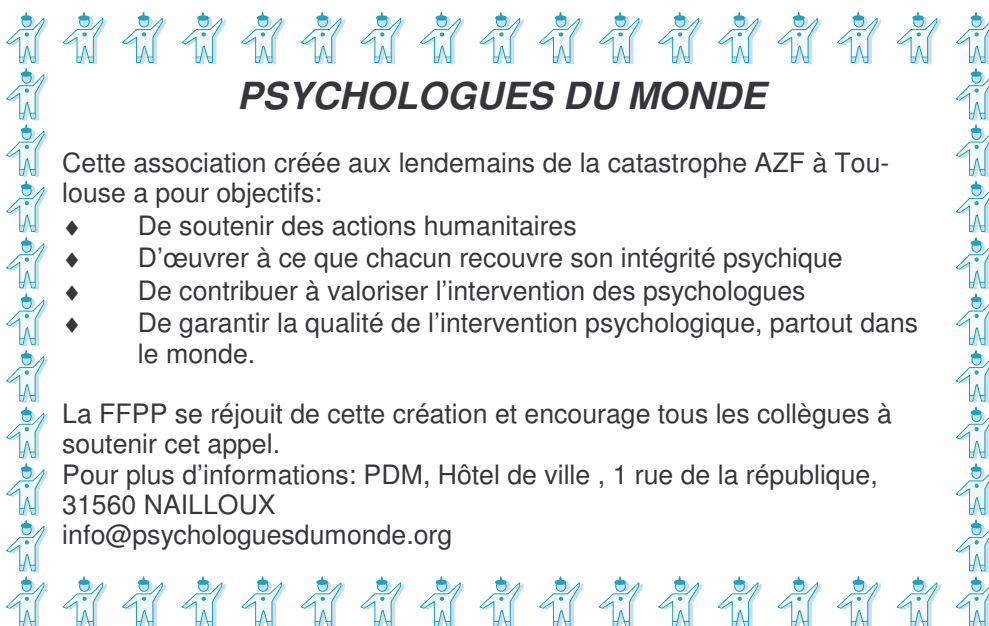
Aline Morize-Rielland (SNP, vice-présidente FFPP) exposa l'historique du psychologue dans l'école, et les justifications passées ou actuelles qui sont acceptables ou réfutables, en insistant sur la spécificité négative de l'Education Nationale quant aux formations des professionnels y travaillant. La demande doit ainsi être clairement exprimée : un statut du psychologue, de la maternelle à l'université, respectant ainsi une formation garantie mais polymorphe pour des approches complémentaires. Bruno Vivicorsi insista quant à lui sur le paradoxe suivant déjà évoqué : le ministère de l'EN souhaite une formation par les masters, mais ne les engage pas. De plus, les textes de loi qui se décident actuellement demandent implicitement un travail, parfois caricatural dans la forme, dans lequel le psychologue a une place centrale à jouer, non reconnue pour l'instant. Une participante indique qu'il faut se dépêcher pour les conseillers d'orientation psychologues, car leur métier se profile d'une manière plus économique que psychologique...

Roger Lécuyer (président FFPP, AEPU) expose l'historique qui aboutit aujourd'hui à parler d'un DEP (diplôme européen de psychologie) ainsi que le travail du groupe Europsy, en précisant qu'en 2005, un essai sera effectué dans 4 pays (Espagne, Finlande, Hongrie et Royaume-Uni) et qu'en cas d'une acceptation du projet dans les directives européennes, ce diplôme (rapport attendu en 2005) devrait constituer la formation minimale requise en 2008-2009.

En conclusion de la journée, et par le fait que les organisateurs ne peuvent pas s'impliquer autant qu'ils le souhaitent dans cette coordination régionale (cumul de mandat, autres responsabilités), un appel entendu, qui sera ratifié le 4 mars 2005, permet à de nouveaux collègues de s'impliquer dans le bureau de cette nouvelle CR de Haute-Normandie. Nous les saluons ici : Laurence Armaingaud, Jean-Jacques Vauchel, Brigitte Houël, Daniel Mellier (Université de Rouen), ainsi que deux étudiantes qui y seront certainement associées, Camille Clément et Mireya Buitrago.

Bruno Vivicorsi

5. **Exercice professionnel et cadre européen**



PSYCHOLOGUES DU MONDE

Cette association créée aux lendemains de la catastrophe AZF à Toulouse a pour objectifs :

- ◆ De soutenir des actions humanitaires
- ◆ D'œuvrer à ce que chacun recouvre son intégrité psychique
- ◆ De contribuer à valoriser l'intervention des psychologues
- ◆ De garantir la qualité de l'intervention psychologique, partout dans le monde.

La FFPP se réjouit de cette création et encourage tous les collègues à soutenir cet appel.

Pour plus d'informations: PDM, Hôtel de ville , 1 rue de la république, 31560 NAILLOUX
info@psychologuesdumonde.org